



Financé par
l'Union européenne
Aide humanitaire
et Protection civile



**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES ANIMATEURS
RADIOS ET JOURNALISTES SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE
CATASTROPHES (RRC) ET LE PLAIDOYER DU 04 AU 06 OCTOBRE
2017 A DJIBO**

Consultante : KOUAME Dido Edwige

Du 04 au 06 octobre 2017, s'est tenu dans la salle de rencontre de la Croix rouge de Djibo une formation d'animateurs des radios, journalistes et services techniques sur la Réduction des Risques de Catastrophes et le plaidoyer. Le présent rapport rend compte du déroulement dudit atelier.

I. Jour I : 04 octobre 2017

En effet, plusieurs points ont été abordés au cours de cette journée de formation sur la RRC et le plaidoyer.

1.1 Mot d'ouverture

Le mot d'ouverture de cet atelier de formation a été prononcé par le représentant du Réseau MARP Burkina Faso. Dans son allocution, il a d'abord remercié tous les participants pour leur disponibilité à suivre cette formation. Il a ensuite situé le contexte dans lequel cette formation est organisée. Il a aussi justifié la pertinence du choix des participants qui sont des hommes de media et des représentants des services déconcentrés de l'Etat. Terminant son mot d'ouverture, le représentant du Réseau MARP a souhaité à tous/Toutes une bonne suite des travaux.

1.2 Présentation des participants

Après la présentation des représentants du Réseau MARP et de la formatrice, les participants ont procédé à leur présentation. Tour à tour, chaque participant s'est présenté en donnant son nom et son prénom, sa profession et sa structure.

1.3 Présentation de l'agenda de l'atelier suivie des amendements

A l'issu de la présentation des participants, le programme de ladite formation a été soumis pour amendement aux participants. C'est ainsi que les participants se sont prononcés en apportant des amendements. Le programme de l'atelier a été adopté avec amendement. L'amendement apporté à la planification par les participants a porté sur la révision du temps pour permettre aux participants de s'occuper d'autres activités professionnelles. Initialement prévu pour démarrer à 8h30 et prendre fin à 16h30 a été revu pour débiter à 8h et prendre fin à 15h00.

1.4 Mesures d'un bon déroulement de l'atelier

Pour permettre un bon déroulement de l'atelier, les mesures suivantes ont été adoptées ; ce sont :

- Le cadre assimilé à un village a été dénommé DEWRAL,
- Un chef du village et son assistante ont été désignés. Il s'agit respectivement de Moussa WEREM et Mme Awa ZANGO
- Des règles de bonne conduite sont définies à
 - Ponctualité ;
 - Respect mutuel ;
 - Demander la parole avant d'intervenir ;
 - Eviter les sous-groupes ;
 - Ne pas interrompre un intervenant ;
 - Respect de toutes ces règles.

Une sanction est prévue pour tout participant qui enfreindra à ces règles. Ces sanctions sont :

- Chanter, danser ou raconter une histoire drôle,
- Amende allant de 100 à 200 FCFA

Après l'établissement des règles de bonne conduite, il a été demandé aux participants de poser leurs attentes.

1.5 Attentes des participants

Les attentes recueillies sont au nombre de six (06) ; ce sont :

- Dans quelle mesure traiter l'information sur les RRC sans frustrer les personnes sinistrées,
- Différents types d'actions que peuvent mener les services techniques pour minimiser les risques,
- Différents risques et catastrophes dans le Soum,
- Comment traiter l'information pour minimiser les dégâts (cas de catastrophes),
- Changer de comportement à travers les nouvelles connaissances,
- Comment les agents de presse doivent se comporter pendant les catastrophes

Avant d'entrer dans le vif de la formation proprement dite, le chargé de la communication représentant le RMARP, M. GNANOU Adama a présenté le PPRC-ST et le RMARP. Par la suite, le module est entamé.

MODULES DU JOUR 1

1.6 Définition de concepts

Il a été demandé aux participants de définir les concepts suivants : *Catastrophe, aléa, aléa naturel, risque, capacité, capacité de résilience, mesure d'atténuation, alerte précoce, préparation et enfin prévention*. A cet effet, les participants se sont repartis en trois (03) groupes pour travaux. A l'issue de ces travaux, les débats ont été ouverts sur les définitions proposées par les groupes. Et enfin, une mise en commun a abouti à une définition claire de chaque terme.

1.7 Identifier les risques

Après la définition de termes clés, les travaux se sont poursuivis en groupe et cette fois-ci, il a été demandé aux participants d'identifier les potentiels risques au Soum. Les groupes ont identifié plusieurs risques et il a été convenu de retenir après une mise en commun des travaux les risques entrant dans le cadre des catastrophes naturelles. Il s'agit : des attaques des oiseaux granivores (criquets pèlerins, cantharides, la maladie mildiou...), de la sécheresse, des inondation/pluies diluviennes, des épizooties, des épidémies.

1.8 Etat des lieux des actions menées vis-à-vis de la réduction des risques

Un travail de groupe a permis aux différents participants d'énoncer clairement ce qui est actuellement dans la province du Soum pour Réduire et Gérer les risques de catastrophes.

1.9 Analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces

Le dernier travail de groupe a permis d'identifier les forces et faiblesses, opportunités et menaces des actions déjà entreprises face aux risques rencontrés dans le Soum. Cet exercice a pour but d'éveiller les consciences des participants sur les différents efforts qui sont faits matière de réduction de risques des catastrophes. Aussi, il leur permet de détecter les insuffisances des actions menées et les menaces qui peuvent accroître son insuffisance. Après un travail de plus de trente (30) minutes, il a été procédé à la mise en

commun des travaux et les forces et faiblesses, opportunité et menaces ont été répertoriés par action.

La première journée de la formation a été close par un rappel sur le motif du choix des participants surtout la presse qui est impliquée dans le plaidoyer pour la prise en compte des RRC dans les décisions.

II. Jour II : 05 octobre 2017

Les travaux de la deuxième journée ont commencé aux environs de 08h00 par l'intervention du directeur technique du Réseau MARP Burkina, Mr. Nimbrata Julien OUEDRAOGO qui a remercié et d'encouragé les participants à contribuer par leur apport pour le succès de cette session de formation qui a un intérêt pour les communautés.

A l'issue de cette présentation, le rapport de la première journée a été lu par le rapporteur Amadou Adama. Le rapport a été amendé et par la suite approuvé par acclamation à l'unanimité des participants.

MODULES DU JOUR 2

Avant de présenter le thème du jour, un pré-test a été organisé en relation avec la loi relative à la prévention et la gestion des risques de catastrophes au Burkina Faso.

La seconde journée a essentiellement consisté à la présentation de la « **loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes** ».

Cette loi comporte 12 chapitres avec 80 articles qui a pour objectif la prévention et la gestion des risques de crises humanitaires et de catastrophes au Burkina Faso qu'elle que soit leur nature et leur contexte.

La présentation de la loi a permis aux participants de découvrir le cadre institutionnel et acteurs de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

Ce chapitre a permis aux participants de découvrir les ministères concernés par les actions de prévention et de gestion des risques, crises humanitaires et des catastrophes au Burkina, selon la loi 012 / 2014.

Les actions en matière de réduction de risques de catastrophes ne sont pas dévolues à une entité précise. Toute la population burkinabé y est concernée. En sa section II : l'état, les collectivités territoriales, les institutions de recherche, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations communautaires de base et les partenaires techniques et financiers sont les acteurs de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes avec pour chacun un rôle bien déterminé.

La loi prévoit des conditions pour éviter que les populations s'exposent aux risques à travers leurs activités quotidiennes. Aussi des sanctions sont prévues. Toutefois, des résultats ne pourront être atteints que si chaque acteur concerné par les actions en faveur de la réduction des risques des catastrophes joue son rôle.

Le second module de la journée avait pour thème le changement de comportement face au risque. Il est bien d'informer les participants de l'existence d'un cadre juridique dans le cadre de la réduction d risque des catastrophes. Mais, ce module essaie d'éveiller les consciences des participants sur des comportements, attitudes habituels qui les exposent davantage aux risques. Les premières actions pour réduire l'exposition au risque, c'est déjà éviter de s'exposer soit même au risque. Ainsi, les actions de communications dans ce sens pourront porter des fruits.

Le dernier module de communication de la journée a portée sur l'adaptation effective du comportement vers l'implication individuelle. Ce module a permis de présenter aux participants, les éléments qui peuvent entrainer des difficultés dans le passage à l'acte. Le changement de comportement n'est pas un fait théorique. Connaître ses entraves peut aider à les lever et aider aussi les autres à les reconnaître pour de meilleures actions.

A la suite des différentes communications, les participants ont continué les travaux de groupes qui leur ont permis de cibler des actions concrètes qu'ils peuvent mener dans leur localité en vue de contribuer à la réduction des actions de risques de catastrophes. Voir les résultats en annexe.



Les travaux de la dernière journée de cette session de formation ont débuté par la lecture du rapport des activités du jour précédant par M. Elhadji Amadou, animateur désigné pour cette tâche. Le rapport lu a été amendé par les participants puis adopté.

Après cette étape, il a été demandé aux participants de ressortir toutes les attentes qu'ils ont de la formation sur le plaidoyer, une manière d'aborder le module du jour. Entre autres il a été noté à travers des questions : quels sont les techniques, outils, cibles, éléments fondamentaux et quand est-ce nécessaire un plaidoyer. Plaidoyer défini comme étant un ensemble d'activités pouvant être entreprises par des organisations ou des individus en faveurs d'un changement de comportement.

MODULES DU JOUR 3

Les points du thème ont porté sur :

1- Politique publique

Elle est dite gouvernementale et est mise en œuvre par les institutions publiques et doit être suivi à travers des étapes que sont :

- choix de la politique
- identification des parties prenantes des priorités
- examen de la politique et la définition des priorités
- analyse des budgets alloués aux politiques
- recueil des informations sur la mise en œuvre des politiques
- utilisation des informations sur les politiques pour plaider en faveur d'un changement

2- **Types de plaidoyer**

- réveil des consciences
- plaidoyer centré sur les individus
- plaidoyer pour les changements politiques

Il a été retenu qu'il faut travailler à tous les niveaux pour des changements.

Et pour s'engager dans un plaidoyer qu'il faudrait connaître le problème auquel l'on veut répondre.

3- **Analyse de la situation/diagnostic**

Analyse de la situation est définie étant un préalable à une planification et une opérationnalisation rationnelle de toute intervention en matière de plaidoyer. Ici il s'agit d'analyser les problèmes, évaluer, chercher des informations solides et récentes et de ressortir les forces, faiblesses, opportunités et les menaces.

4- **Justification du plaidoyer**

Connaître les raisons qui nous poussent à aller vers un plaidoyer et de définir le thème.

5- **Définition des objectifs de plaidoyer**

Savoir ce que l'on veut changer, de combien et la périodicité.

Par la suite les participants ont été répartis en 2 groupes pour les travaux.

Les travaux de groupe entamés ont porté sur la préparation d'un thème relatif à la gestion des risques de catastrophes et le plaidoyer.



Le 1^{er} groupe a proposé le thème suivant : Plaidoyer pour la lutte contre les oiseaux granivores dans la province du Soum. Quant au 2^{ème} groupe, son thème a porté sur : plaidoyer pour la réduction et gestion des risques d'inondation dans la province du Soum.

Chacun des représentants des groupes a exposé et il en est ressorti les objectifs globaux, spécifiques.

Un autre travail de groupe a permis d'identifier clairement : les cibles, message clé, canaux de transmission, l'approche de plaidoyer, les activités et la stratégie de mobilisation de fonds pour un plaidoyer après une mise en commun des travaux.

En substance, les travaux de groupe ont donné les résultats suivants :

Travail du groupe 1

Thème

Lutte contre les oiseaux granivores dans la province du Soum.

Objectif global

Réduire au maximum les objectifs liés aux attaques des oiseaux granivores dans la province du Soum.

Objectifs spécifiques

Réduire de 70% les dégâts dans les communes de Baraboule, Diguel et Djibo qui sont les plus touchées d'ici à 2018.

Cibles

Les collectivités, services techniques, ONG, partenaires techniques et financier

Message

Inviter le maire à s'impliquer pour la lutte contre les oiseaux granivores.

Canaux de transmission

Audiences, émissions (conférence de presse, émissions interactives, table ronde).

Activités de plaidoyer

Faire le bilan des dégâts causés, visite de terrain, audience avec le maire, émission interactive.

Travail du groupe 2

Thème

Réduction et gestion des risques d'inondation dans la province du Soum.

Objectif global

Renforcer les capacités des communautés face aux risques d'inondation

Objectifs spécifiques

Convaincre 60% des populations vivant dans les zones identifiées à risques à quitter avant la saison pluvieuse.

Amener les autorités à réaliser deux canaux dans les zones à risques d'évacuation des eaux au cours de l'année.

Cibles

Cible primaire : maire

Cible secondaire : conseiller (président de la commission)

Parties prenantes

Autorités locales, partenaires techniques et financiers, organisations des sociétés civiles et les médias.

Message

L'inondation n'est pas une fatalité, changeons de comportement.

Canaux de transmission

Entretien (audience), médias.

Approche

Approche collaboratrice

Activités

Rencontre d'informations, transmission de la loi 012-2014-AN aux personnes cibles, dialogue direct avec invitation à l'endroit des cibles, émission interactive (appel téléphones des auditeurs) avec comme invités les conseillers (cibles).

Retransmission des sessions concernant les inondations.

Au terme de cette formation marquée d'une bonne ambiance, les représentants du Réseau MARP-Burkina ont interpellé les hommes de média à beaucoup s'investir dans la sensibilisation des populations sur la réduction des risques et de plaider, lors de leurs émissions radio.

ANNEXES

GROUPE 1

RISQUES	ACTIONS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	SOLUTIONS
Attaque des oiseaux granivores/cricket pèlerins/mildiou	-Alerte et sensibilisation, -utilisation des produits chimiques, les lâchées, -traitement des semences	-Décisions rapides, -localisation des zones touchées, -Réduction de la population des nuisibles, -Réduction des maladies	-Manque de moyens, -Risques d'intoxication, -Non sélectif, -Non disponible en quantité, -Ne permet pas d'éviter complètement la maladie (risque de contamination des voisins)	-Existence des téléphones mobiles, -Existence d'usines de production de produits, -Existence d'une station de recharge pour les lâchées : INERA -Existence des agents vulgarisateurs,		-Elaboration d'un plan d'action pour rechercher un financement (ONG, collectivités,) -Renforcement des capacités des acteurs pour minimiser les intoxications, -Disponibiliser le produit lâchées et vulgarisation d'avantage de la technique, -Sensibilisation sur les itinéraires techniques quant au traitement du mildiou
Inondations	sensibilisation	Prévention	Négligence	Existence de radio FM et ONG, Association		-Elaboration d'une carte à risques, -divulgateur de la loi 012/2014, -renforcer la sensibilisation
sécheresse	-Reboisement, -RTD, -RNA	-Reconstitution du couvert végétal, -conservation de la faune, -atténuation de l'érosion, -régénération des sols	-Divagation des animaux, -Cout des actions très élevés	-Présence des ONG, -Existence de service déconcentré de l'environnement		-Création des zones de pâture, -Amélioration et utilisation des techniques endogènes pour pallier au cout élevé, -Plaidoyer pour obtenir un financement
Epizooties	Campagne de vaccination	-Prévention, -Réduction de la mortalité	-Vaccinations répétitives, -Ressources humaines faibles	-Existence de service déconcentré de l'élevage, -existence des auxiliaires d'élevage dans les villages		-Subvention de produits
épidémies	Campagne de vaccination	-Prévention, -Réduction des décès liés aux épidémies	-Vaccinations répétitives, -Ressources humaines faibles	-Existence de centre de santé, -Existence d'ASBC dans chaque village		-Augmenter le nombre de personnel et renforcer les compétences des ASBC

GROUPE 2

Risques	Actions	Forces	Faiblesses	Menaces	opportunités	Actions concrètes
Attaque des oiseaux granivores	Destruction des nids d'oiseaux granivores chenilles ; criquets pèlerins par les techniciens de l'agriculture	Existence des services techniques -Soutien de la communauté dans la lutte	Insuffisance du personnel et de matériels -La méconnaissance de la loi 012-2014-AN -Non existence des cartes à risques	-Fatalité de la communauté (croyance socio-culturelle)	-Les partenaires techniques et financiers	Participation effective de la communauté à la lutte
Pluie diluvienne/Inondation	-Sensibiliser les populations pour qu'elle évite de construire dans des zones à risque (basfonds)	Disponibilité des médias pour la sensibilisation	Vulnérabilité des populations	-Conflit entre autorité et communauté	-Bonne collaboration entre autorité et média	Réalisation des émissions pour la vulgarisation de la loi 012-2014-AN -Elaboration des cartes à risques -Plaidoyer pour la prise en Compte des lignes budgétaires dans le PCD
Vents violents	-Néant					
Sècheresse	Réalisation/sensibilisation sur les bonnes techniques (cordons pierreux ; demi-lunes ; fosses fumières) -Reboisement par les OSC ou les services techniques -L'utilisation des semences améliorées ; compostage	Adhésion des producteurs- aux méthodes techniques -Sensibilisation des OSC -Disponibilité de la fumure organique :	Insuffisance d'équipements modernes	Appauvrissement des sols	Existence des semences améliorées	

					-Introduction des cultures de contre saison	
Mildiou	-Traitement par les services techniques de l'agriculture	Couverture sanitaire par les services techniques				
Mauvaise répartition des pluies	-Néant					
Insuffisance des pluies	-Néant					
Epizootie	-Campagne de vaccination et traitement par le service de l'élevage	Adhésion des producteurs aux méthodes techniques -Sensibilisation des OSC	-Moyens limités des services techniques	-Insécurité -Utilisation des produits prohibés		
Epidémie	-Campagne des vaccinations et traitement par le service sanitaire	Couverture sanitaire acceptable	Insuffisance de moyens et personnels -Distance	-Risque de contamination (déplacés aux populations hôtes) -population des zones frontalières	Existence de PTF	

Groupe 3

RISQUES	ACTIONS	FORCES	FAIBLESSES	SOLUTIONS
Attaque de criquet pèlerin, oiseau granivore, chenille, cantharides	Information par la population des premiers arrivages	Organisées des comités d'éveil, réseau téléphonies, Radios, Services déconcentrés	Insuffisance du matériel adéquat et de compétence locale pour entreprendre la lutte	Recherche de partenaire financier et technique, renforcement des capacités des acteurs
Pluies diluviennes /Inondation	Information de la population des zones inondables (demande de déguerpissement)	Les media	L'autorité communale n'arrive pas à faire respecter ses décisions. approche des communautés non appropriées	Rendre sensible l'autorité communale sur les risques de catastrophes, améliorer la communication entre elle et la population exposée au risque (à travers des émissions radio).
Sècheresse	Utilisation des semences améliorées	Disponibilité des semences, Vulgarisation des semences par les agents de l'Agriculture	Le cout élevé des semences, la résistance de certains producteurs	Rendre accessible les semences et sensibiliser à leur utilisation
Mildiou	Traitement des semences	Protection de semis contre les prédateurs (volaille termite)	Utilisation des produits non appropriés par certains producteurs	Sensibiliser les producteurs à l'utilisation des produits de traitement des homologués
Epidémie & Epizootie	Campagne de vaccination et de sensibilisation	Disponibilité des Agents de santé Humaine et Animal	Manque de produit sur place	Rendre disponible et accessible les produits de qualité

Fait à Ouagadougou le 31 octobre 2017

KOUAME Dido Edwige